



# Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :  
1371605 M

NOUS CONTACTER :  
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :  
Caf du Nord  
59863 LILLE CEDEX 9  
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

598

Madame LAETITIA COLEIN  
2 ALLEE DE LA PERDRIX  
59320 ENNETIERES EN WEPPE

Le 11/09/2022

La directrice de la Caf du Nord certifie que :

LAETITIA COLEIN, née le 08/03/1982  
ARNAUD COLEIN, né le 22/10/1979

ont perçu les prestations suivantes pour le mois d'**août 2022** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de rentrée scolaire <i>rappel sur la période de 01/07/2022 à 31/08/2022</i>	15,07 €
Allocation de rentrée scolaire	376,98 €
Allocations familiales avec conditions de ressources	139,83 €
Allocations familiales avec conditions de ressources <i>rappel sur la période de 01/07/2022 à 31/08/2022</i>	5,37 €
Prime d'activité <sup>1</sup>	84,73 €
<b>Soit au total</b>	<b>621,98 €</b>

- Éléments de calcul de la prime d'activité :
  - Montant forfaitaire : 1231,09 €
  - Montant de revenu d'activité pris en compte : 1964,20 €

## QUOTIENT FAMILIAL

**août 2022 : 990 €**

**Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :**

ESTELLE COLEIN, née le 05/03/2012 <sup>2</sup>

BENJAMIN COLEIN, né le 27/07/2018 <sup>2</sup>

1. Personne à charge pour le calcul du RSA 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 110920221441 390008 AL  
0316 MAT 1371605 M -  
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 598 -



\*13716051041100000000\*

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Nord.

*Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.*

***Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).***

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

---

**Emplacement réservé à la Caf**

WAT ATTPAI F 110920221441 390008 AL  
0316 MAT 1371605 M -  
PAGE 2/2 IDX B 1041101 V 598 -



\*13716051041100000000\*